

Ann 20.5.1976 1/2 erhalten

Comité Suisse pour la Défense
des Prisonniers Politiques
au Chili
BP 97
L211 Genève 18

Genève, le 2 novembre 1975 *1/2 erhalten*

Monsieur M. Jörimann
Parti Socialiste Genevois
18, Bd J. Fazy
1200 Genève

p. B. 73. Chili. O.

Monsieur,

Jean-Pierre Bossy m'a informé que Monsieur le Conseiller Fédéral Graber avait demandé au Parti Socialiste une liste à jour de prisonniers politiques, en particulier de prisonniers non reconnus, pour faire effectuer des recherches par l'ambassade suisse à Santiago. Je vous fais parvenir des listes en annexe suite à cette demande, mais j'aimerais insister sur plusieurs points importants, auxquels Monsieur Graber doit absolument être rendu attentif:

1. Il est indispensable de bien connaître les différentes catégories de prisonniers politiques pour agir efficacement, ainsi que les priorités définies à leur égard par les organisations démocratiques chiliennes et le Comité de Coordination pour la Paix au Chili (Comité pro Paz). On peut schématiquement classer les prisonniers politiques chiliens en 4 groupes:

- les prisonniers inculpés d'une charge précise, attendant leur procès ou dont le procès est en cours.
- les prisonniers déjà condamnés.
- les prisonniers détenus sans charge, et sans qu'une action judiciaire soit prévue ou en cours contre eux.
- les prisonniers disparus.

Les 2 premiers groupes forment la catégorie des prisonniers dits "reconnus", les 2 autres celle des "non reconnus". Il est évident que les prisonniers non reconnus sont les plus exposés aux exactions de tout genre, allant jusqu'à l'assassinat, et c'est la raison pour laquelle nous les avons privilégiés.



jusqu'à présent dans nos campagnes.

11. Il existe un décret (n° 504) permettant aux prisonniers condamnés de purger leur peine à l'étranger sous forme de bannissement, pour autant qu'un pays accepte de les accueillir. Vu ce décret, les organisations démocratiques chiliennes et le Comité pro Paz ont pour politique de donner la priorité en tant que catégorie à la sortie du Chili de prisonniers condamnés, dont la peine égale ou dépasse 3 ans.

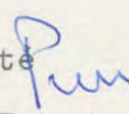
111. En conséquence, les démarches à entreprendre et le but des campagnes ne sont en principe pas les mêmes exactement selon qu'il s'agit de prisonniers reconnus ou non reconnus: Pour les non reconnus, il s'agit avant tout soit d'obtenir leur libération (puisque aucune charge officielle ne pèse contre eux), soit de les faire passer dans la catégorie des reconnus, ce qui leur assure un minimum de garanties (droit d'avoir un avocat, information sur le lieu de détention etc.). Pour les reconnus, en particulier pour les condamnés, il s'agit surtout de trouver un pays d'accueil, selon les priorités du Comité pro Paz et des organisations démocratiques chiliennes. Il est cependant bien clair qu'il s'agit ici de lignes générales, qui ne préjugent pas des situations particulières: il y a des prisonniers non reconnus, qui doivent absolument sortir du Chili, et à l'inverse, il y a des reconnus pour lesquels il est préférable de rester au pays.

1V. Il est impossible de garantir à 100% qu'une liste est entièrement à jour vu les difficultés rencontrées pour la collection des informations, l'arbitraire total présidant aux libérations comme aux arrestations et le fréquent passage d'un prisonnier d'une catégorie dans l'autre (p.ex. de celle de non reconnu à celle de reconnu). Pour ces mêmes raisons, il n'existe pas une liste unique et complète, mais plusieurs listes, toutes fragmentaires. Par ailleurs il est le plus souvent très difficile d'obtenir des renseignements précis (adresse de la famille p.ex.). Il faut toutefois relever que Monsieur l'Ambassadeur de Suisse au Chili trouvera certainement dans les bureaux du Comité pro Paz à Santiago les renseignements les plus à jour.

V. Les difficultés mentionnées au point III ressortent bien des réponses reçues du Chili suite à notre campagne de parrainages de prisonniers politiques non reconnus, qui a débuté l'été dernier. 9 personnes (ou plus exactement leur famille) nous ont écrit, pour qui sortir du pays est impératif. De ces 9, 3 sont entre temps passées dans la catégorie des condamnés et sont condamnées à des peines de 3 ans et plus. Mais dans les 9 cas, la sortie dépend uniquement de l'obtention d'un visa. Nous lançons un appel pressant au Parti Socialiste Suisse et à Monsieur Graber pour qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour que ces personnes en particulier puissent obtenir un visa d'entrée en Suisse, la seule condition de leur sortie de prison étant, nous le répétons, l'obtention du visa. Nous espérons qu'au moment où le Parti Socialiste apparaît comme le premier parti de Suisse, il pourra intervenir efficacement en faveur d'hommes et de femmes victimes d'une répression atroce pour avoir lutté pour une société meilleure. Puissent ces victimes trouver dans notre pays la terre d'accueil qu'elle s'est toujours prévalu d'être!

Dans l'attente de nouvelles de votre part, nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions de croire, Monsieur, à nos sentiments les meilleurs.

Pour le Comité


J. Press

Copie à M. J-P. Bossy.

Annexes

Liste n° 1: comprend 9 prisonniers dont la famille a répondu à notre campagne de parrainage et auxquels il ne manque que le visa pour pouvoir sortir de prison et rentrer en Suisse.

Liste n° 2: liste de femmes emprisonnées obtenues lors du congrès de la Femme à Berlin, et dans laquelle plusieurs sous-groupes sont classés par ordre alphabétique: femmes assassinées, disparues, condamnées, et détenues sans jugement.

Liste n° 3: la plus complète et classée de la manière suivante:

- hommes détenus non reconnus p. 1-11.
- hommes reconnus classés pour la plus grande partie selon la profession: p. 12-23.
- femmes non reconnues (p.24-25) et probablement non reconnues (p.28).
- hommes probablement non reconnus: p.26-27.
- hommes condamnés ou en procès, classés par ordre alphabétique, à l'exception des p. 19a et 20a.: p.1a-20a.
- femmes reconnues ou probablement reconnues, classées par ordre alphabétique: p.1b-11b.

Nous espérons que ces quelques indications vous seront utiles dans vos recherches.

Eing.: 17. NOV. 1975

F'

L'

unite
Aside
des SED

Übermittlungszettel - Feuille de transmission - Foglio di trasmissione

an
à
a

KH

35276

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> zur Kenntnis
pour information
per informazione | <input type="checkbox"/> zur Erledigung
pour règlement
per il disbrigo | <input type="checkbox"/> zur Genehmigung
pour approbation
per approvazione |
| <input checked="" type="checkbox"/> zu Ihren Akten
pour vos dossiers
per il vostro incarto | <input type="checkbox"/> zur Stellungnahme
pour avis
per il parere | Anzahl je Vorlage
Quantité par modèle
Quantità per modello |
| <input type="checkbox"/> auf Ihren Wunsch
selon votre demande
a vostra richiesta | <input type="checkbox"/> bitte besprechen
entretien s. v. p.
conferire p. f. | Helios
héliocopies
eliocopie |
| <input type="checkbox"/> gemäss Besprechung
suivant l'accord
come inteso | <input type="checkbox"/> zur Unterschrift/Visum
pour la signature/visa
per la firma/visto | Abzüge
polycopies
copie poligrafate |
| <input type="checkbox"/> bitte zurückgeben
à nous renvoyer s. v. p.
da ritornare p. f. | <input type="checkbox"/> bitte Vorakten
présenter les documents
documentazione p. f. | Kopien
copies
copie |
| <input type="checkbox"/> mit Dank zurück
en retour
in ritorno | <input type="checkbox"/> bitte anrufen
téléphoner s.v.p.
telefonare p. f. <i>Ø</i> | |

weiterleiten an
transmettre à
trasmettere a

9/a

Bemerkungen - Remarque - Osservazione

A ma décharge !

Datum - Date - Data Absender - Expéditeur - Mittente

~~12 MARI 1976~~
9 *AVRIL 1976*

NF

bitte wenden
tourner s.v.p.
voltare p. f.